

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Acrylic Primer**
- **N° d'article:** 1602, 1607, 1608 / 4102, 4106, 4107, 4108
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Résine acrylique
Matériel dentaire
- **Fournisseur/Producteur:**
LANG DENTAL MFG. CO., INC.
175 MESSNER DRIVE
WHEELING, IL 60090
U.S.A.
- Tel.: +1-847-215-6622
Fax: +1-847-215-6678
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** Product Information - Tel.: +1-847-215-6622
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance
Hôpital Edouard Herriot
5 Place d'Arsonval
69437 Lyon Cedex 03
- Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xi Irritant
F Facilement inflammable

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
R 11 Facilement inflammable.
R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
 - **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux
 - **Composants contribuant aux dangers:**
- | | | |
|-------------------|-------------------------|--------|
| CAS: 80-62-6 | méthacrylate de méthyle | < 100% |
| EINECS: 201-297-1 | Xi, F; R 11-37/38-43 | |

4 Premiers secours

- **Indications générales :**
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Acrylic Primer

(suite de la page 1)

- Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 - **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
 - **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Ne pas faire vomir.
Recourir à un traitement médical
 - **Indications destinées au médecin :**
 - **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**
Après inhalation de vapeurs hautement concentrées:
Irritation des muqueuses.
Engourdissement
Mal de tête
Effet narcotisant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**



CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Assurer une aération suffisante.
ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Absorber avec de la matière ininflammable (p. ex. sable, sol, caillou).

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit **Acrylic Primer**

(suite de la page 2)

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Eviter le dégagement d'aérosols.
Eviter contact avec les yeux et la peau.
Utiliser des appareils résistant aux solvants
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Stocker dans un endroit frais.
Veuillez respecter les consignes locales relatives au stockage de liquides inflammables.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.
Veuillez respecter les consignes locales relatives au stockage de liquides inflammables en cas d'associations.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Protéger contre les impuretés
- **Température de stockage recommandée :** < 25°C
- **Classe de stockage :** 3A Substances liquides inflammables

* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
80-62-6 méthacrylate de méthyle
VME (France) Valeur momentanée: 820 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 410 mg/m³, 100 ppm
- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- **Protection respiratoire :**
Inutile si conditions d'utilisation normales.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Acrylic Primer

(suite de la page 3)

En cas de dépassement de la valeur limite dans l'air et de dégagement involontaire de la substance :



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains :

Gants résistant aux produits chimiques

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	âcre

· Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	101°C

· Point d'éclair : 11,5°C

· Température d'inflammation : 430°C

· Auto-inflammation : Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure :	2,1 Vol %
supérieure :	12,5 Vol %

· Densité à 20°C: 0,94 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : non ou peu miscible

10 Stabilité et réactivité

· Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Veiller à une inhibition suffisante

Danger de polymérisation sous l'effet de la chaleur

· Substances à éviter :

Oxydants puissants

Substances réductrices

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit **Acrylic Primer**

(suite de la page 4)

- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :**
En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
gaz/vapeurs irritants

*11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
80-62-6 méthacrylate de méthyle
Oral LD₅₀ 7990 mg/kg (rat)
Dermique LD₅₀ > 5000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire LC₅₀/4 h 29,8 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Irrite la peau et les muqueuses.
Un contact prolongé ou répété avec la peau provoquer une dermatite.
- **des yeux :** Effet légèrement irritant possible.
- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Irritant pour les voies respiratoires.
En cas d'ingestion: irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Irritant
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** Difficilement biodégradable selon les critères de l'OECD (not readily biodegradable).
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :**
Faible bio-accumulation possible
Forte mobilité au sol.
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
Premium Denture Liquid
EC50/48h 69 mg/L (dm)
EC50/96h 170 mg/L (sc)
LC50/96h (statique) 130mg/L (fm)
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (VwVwS) du 17/05/1999
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique

— F —
(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Acrylic Primer

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Catalogue européen des déchets**

07 07 99 déchets non spécifiés ailleurs

- **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
-

*14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 (F1) Liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 339
- **No ONU:** 1247
- **Groupe d'emballage :** II
- **Label:** 3
- **Désignation du produit :** 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
- **Remarques :** Limited Quantity: 3 l emballage intérieur, 30 kg brut pièce d'expédition,

- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 3
- **No ONU :** 1247
- **Label** 3
- **Groupe d'emballage :** II
- **No EMS :** F-E,S-D
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID ONU :** 1247
- **Label** 3

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Acrylic Primer

(suite de la page 6)

· **Groupe d'emballage :** II
 · **Désignation technique exacte :** METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED

*15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant
F Facilement inflammable

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

méthacrylate de méthyle

· **Phrases R :**

11 Facilement inflammable.
 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

· **Phrases S :**

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 24 Éviter le contact avec la peau.
 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 37 Porter des gants appropriés.
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
 Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Raisons pour modifications:**

Valeurs limites sur le lieu de travail
 Règlement (CE) n° 1907/2006
 Révision générale

· **Phrases R importantes:**

11 Facilement inflammable.
 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

· **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT Chemieservice GmbH
 Marienstr. 3 D-64347 Griesheim
 Postfach 1451 D-64345 Griesheim
 Tel.: +49-6155-823241
 Fax: +49-6155-823246

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.10.2008

Révision: 02.10.2008

Nom du produit Acrylic Primer

(suite de la page 7)

· **Contact** : Angelika Torges

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Les chapitres marqués d'un * présentent des modifications par rapport à la dernière version.

— F —